

4.2 Objectifs du projet

Etat initial du site : Site actuellement en friche, parcelle située en zone A (agricole) requalifiée en AUx et faisant l'objet d'une OAP.

L'environnement immédiat du site est caractérisé par :

☒ Au Nord, le chemin de Merfy, des parcelles cultivées et l'Autoroute de l'Anglais à 300 m du projet ;

☒ Au Nord-Est, un parc de ferrailage à 70 m et une zone de stockage des boues de station d'épuration à 100 m ;

☒ Au Sud, la D944T à 60 m ;

☒ A l'Est, des espaces boisés;

☒ A l'Ouest, des parcelles cultivées.

Les installations industrielles les plus proches du projet sont situées au Sud ; il s'agit de la STEP du Grand Reims

(à 420 m) et de la Déchèterie de Saint-Brice-Courcelles (à 600 m).

La première habitation se situe à 520 m, à l'Ouest du projet.

L'Etablissement Recevant du Public (ERP) le plus proche se situe au Sud du projet, à 420 m ; il s'agit du

magasin Leclerc de Saint-Brice-Courcelles.

La voie routière la plus proche est implantée au Sud; il s'agit de la D944T à 60 m du projet.

L'accès au site, par les véhicules légers et les poids lourds, se fera depuis la D944T ou la D944E10.

La société KENTSEL est spécialisée dans l'aménagement extérieur et dans les travaux publics. Dans un souci d'optimisation de ses prestations, l'entreprise a décidé de créer une centrale d'enrobé bitumineux à chaud et une centrale à béton pour ses chantiers. Outre cela, l'entreprise souhaite s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en valorisant les déchets issus de ses différents chantiers ; cela à travers l'installation d'un centre de tri.

Ainsi, le projet répond aux objectifs suivants :

☒ Produire du béton prêt à l'emploi et de l'enrobé (matières premières) afin d'optimiser les prestations de travaux publics ;

☒ Répondre à une consommation croissante du béton prêt à l'emploi et des enrobés bitumineux de la part des PME,

☒ Valoriser les déchets de chantier par le recyclage et le réemploi à travers l'implantation d'un centre de tri ;

☒ S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire ;

☒ S'inscrire dans le Plan d'Orientations d'Aménagement et de Programmation de 2017 de la ville de Reims axé sur le développement d'un parc d'activités dédié au recyclage des déchets et aux entreprises du BTP.

Le choix de la zone d'implantation du projet, quant à lui, s'explique par la volonté de l'entreprise KENTSEL de se situer dans un secteur adapté à son activité, à l'écart de l'urbanisation, peu nuisible pour l'environnement immédiat, avec un accès sécurisé à travers des voies d'insertion et de désengagement sur la D944.

Il est important de préciser que la zone d'implantation du projet est une future zone d'activité.